



ENTREPRISE

Adhérent N°
230703

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que : **SAS VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES**

a souscrit, une police d'assurance DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE conforme aux articles L.512-6 - R.512-14 - A512-4 et L.512-7 – R.512-15 - A512-5 du code des assurances, L.541-3, D541-9, L341-5, D341-3, L.519-3-4, R.519-16 et L.519-4 – R.519-17 du code monétaire et financier, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 1970 (N°70-9)

N°112 786 342 - Adhérent N°230703 comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseil en Investissement Financier (CIF),
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP) SANS FONDS CONFIES,
Démarchage Bancaire et Financier - Agent ou Intermédiaire Immobilier SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre, par activité & par année d'assurance
Franchise y compris frais de défense civile : 5.000 € Par sinistre
Franchise IOBSP 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000 € Par sinistre)

Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :
Montant de la garantie 2.000.000 € par sinistre & par année d'assurance
Franchise y compris frais de défense civile 9.000 € par sinistre

Courtage d'Assurances de personnes (Sans encaissement de fonds de tiers) - Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie.

Montant de la garantie : 3.500.000 € par sinistre & par année d'assurance
Franchise : 20 % de l'indemnité due (Maxi 5.000 € Par sinistre)

2. GARANTIES FINANCIERES

Activité de Courtage d'Assurances de Personnes SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

Montant de la Garantie : 115.000 € par année d'assurance

Activité d'Agent Immobilier SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

Montant de la Garantie : 110.000 € par année d'assurance

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

Montant de la Garantie : 115.000 € par année d'assurance

Valable du 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente attestation ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Paris, le 19 décembre 2024
Pour l'Assureur, par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75015 Paris 17
RCS Paris 418 274 593
N° Orias 07 001 484 écriture de l'ACPR